

La Lettre du PLU n°2 – Juillet 2022

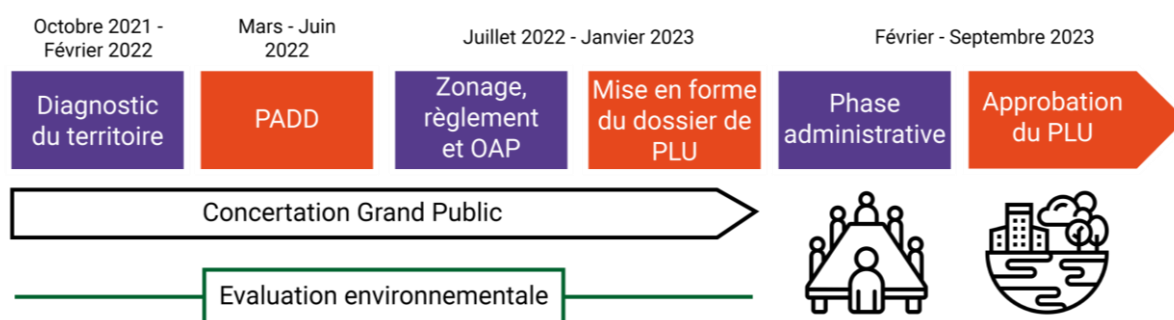
La définition du projet communal est entamée !

Le PLU... quelques rappels :

Il s'agit du Plan Local d'Urbanisme, LE document officiel et réglementaire. Il est élaboré à l'échelle du territoire communal et permet de gérer le droit du sol. Concrètement, c'est le document qui régira les différentes autorisations d'urbanisme délivrées sur la commune (Permis de Construire, Déclaration Préalable de travaux, Certificats d'Urbanisme).

Le futur PLU sera composé de **5 pièces** :

- ✓ Un **rapport de présentation** : à travers le diagnostic territorial, il fait un état des lieux du territoire et permet de déterminer ses enjeux ;
- ✓ Un **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)** : il définit le projet politique de la commune ;
- ✓ Des **Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)** : elles précisent l'aménagement de secteurs spécifiques ;
- ✓ Un **règlement** graphique et écrit : il délimite les différentes zones et les règles leur correspondant ;
- ✓ Des **annexes techniques**.



Depuis Mars 2021, après la phase portant sur le Diagnostic territorial, le groupe de travail dédié au PLU s'est réuni plusieurs fois afin de déterminer les enjeux de notre territoire ainsi que les objectifs à atteindre d'ici l'horizon 2030, à partir des enjeux qui ont pu être identifiés dans le cadre du diagnostic territorial.

La prise en compte des **enjeux du village** et des **besoins des Villersois et Villersaises** permettra au groupe de travail de répondre à la question suivante :

Comment habiter demain à Villers-sur-Coudun ?

Un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)... quèsaco ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) constitue une pièce majeure du PLU. En effet, son rôle est de définir le projet d'aménagement stratégique de la commune, qui sera par la suite traduit à travers les règlements graphique et écrit.

Concrètement, le PADD s'appuie sur le diagnostic et les enjeux territoriaux mis en lumière afin de définir :

- ✓ **Les grandes orientations politiques** en matière d'aménagement, d'équipements, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et des corridors écologiques ;
- ✓ **Les principes applicables à l'ensemble du territoire** concernant l'habitat, la mobilité, le développement économique et loisirs, les réseaux d'énergie et de communication ;
- ✓ **Les objectifs chiffrés** de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain, déduit à partir des objectifs démographiques à l'horizon 2030.

Quels objectifs démographiques pour le village d'ici 2030 ?

Afin de projeter l'évolution du village à l'horizon 2030, le groupe de travail dédié au PLU s'est penché sur la définition d'un **objectif démographique chiffré assurant le maintien des équilibres du territoire et adapté aux capacités** du tissu urbain, des réseaux et des équipements existants.



En suivant un rythme d'évolution démographique de 0,8%, le village accueillera près de 1582 habitants d'ici 2030.

En 2018, la commune recensait 1 396 habitants, cela présenterait alors une augmentation de 186 habitants supplémentaires en 12 ans.

Afin d'assurer l'absorption de cette croissance démographique, il est alors nécessaire d'identifier les possibilités de développement au sein du tissu urbain existant de la commune, mais également en considérant des espaces mobilisables.



Le rôle du PADD est d'assurer une estimation des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis de Villers-sur-Coudun, en assurant le maintien d'un équilibre territorial ainsi qu'en limitant l'étalement urbain et la consommation de terres agricoles, naturelles et boisées.

Concrètement, quelles grandes orientations pour le projet communal ?

Le groupe de travail PLU a défini plusieurs objectifs qui forment l'ossature de la stratégie d'aménagement et de développement communal.

Ces objectifs s'articulent autour de 2 grands défis :

- ✓ Défi 1 : Une identité villageoise qui se traduit par la qualité du cadre de vie ;
- ✓ Défi 2 : Un projet de territoire qui assure une gestion durable du territoire en préservant ses richesses.



DEVENEZ CO-CONSTRUCTEURS DE L'AVENIR DE VILLERS-SUR-COUDUN !

Soucieuse d'impliquer les habitants dans la construction du projet de territoire et désireuse d'être à l'écoute de vos besoins et de vos idées, l'équipe municipale lance un questionnaire en ligne !

Il est strictement anonyme, et les données récoltées seront uniquement traitées dans le cadre de l'élaboration du PLU communal. Merci de ne répondre qu'une fois par personne.

Nous vous invitons à répondre au questionnaire avant le **Dimanche 4 Septembre**.

Pour cela, vous pouvez y répondre en accédant au lien ci-dessous :
<https://forms.gle/pjDPq6rDRinh1k4M8>

Ou bien en scannant le QR Code suivant :



En cas de difficulté d'accès à ce questionnaire, merci de vous rapprocher de la mairie.

Vous remerciant de votre implication pour l'avenir du village.

Le Maire, Antoine BARBET

Pour information, les premiers documents d'études sont d'ores et déjà consultables à la Mairie de Villers-sur-Coudun, sur le site <https://www.villerssurcoudun.fr/> et sur la plateforme IntraMuros ainsi qu'un registre de concertation pour nous faire part de vos ambitions pour notre territoire !